



ÉOLIENNES : ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet de Schéma Régional Éolien. Il vient d'être publié, mis en consultation et soumis à enquête publique du 20 février au 20 mars 2012 (www.centre.gouv.fr, www.regioncentre.fr).

Malgré toutes nos interventions, les 12 communes de Beauce Oratorienne sont inscrites en zone favorable au développement de l'énergie éolienne pour une **puissance supplémentaire** de 40 MW. Ce sont donc 20 nouvelles éoliennes industrielles géantes qui pourront être construites sur vos communes. Si vous n'êtes pas prêts à accepter une nouvelle dégradation de votre environnement et de votre cadre de vie, ainsi qu'une dévalorisation de votre habitation, il est essentiel que vous répondiez à l'enquête publique avant **le 20 mars**, délai de rigueur.

Pour vous aider nous vous proposons une réunion publique et un argumentaire.

Réunion publique. Samedi 10 mars à 14 h 30 à la salle polyvalente de Talcy. Elle sera animée par Alain Bruguier, président de la Fédération Nationale Vent de Colère, et regroupera tous les départements de la Région Centre. Vous y êtes cordialement invités.

Argumentaire. C'est une proposition de réponse à l'enquête publique que vous pouvez enrichir.

, à envoyer simultanément par courrier, **aux deux** adresses postales suivantes :

- DREAL Centre, SEEVAC/SRCAE, 5 avenue Buffon, BP 6407, 45064 Orléans Cedex 2
- Région Centre, Direction de l'Environnement, 9 rue St Pierre Lentin 45041 Orléans Cedex 1

ou simultanément par courriel **aux deux** adresses suivantes :

- srcae.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr
- environnement@regioncentre.fr

----- -à découper **ou** recopier alimenté de vos arguments -----

J'ai pris connaissance du projet de Schéma Régional Eolien pour la **zone 8**. Je déplore que toutes les communes de la Beauce Oratorienne soient inscrites en zone favorable au développement de l'énergie éolienne. Habitant la CCBO et donc directement concerné par les installations en production, je demande que cette option soit annulée dans le Schéma Régional définitif et demande un inventaire des sites avec analyse des rendements avant toute nouvelle création. En effet l'installation de nouvelles éoliennes industrielles sur le territoire de la CCBO dépasserait le seuil de saturation, d'encerclement et serait gravement contradictoire avec :

- les intérêts et la qualité de vie des riverains qui sont déjà littéralement encerclés : impact visuel, peu de relief, infrasons, dévaluation immobilière, co-visibilité avec les autres parcs en production : Moisy, Binas, Epieds en Beauce, Tournois ;
- la proximité de monuments historiques tels que : château de Talcy, église de Lorges, château de Cerqueux, Josnes, voie gallo-romaine de Semerville, La Colombe etc. ..et la Loire ;
- l'intégrité du patrimoine paysager ;
- les contraintes aéronautiques des bases aériennes de Bricy et Chateaudun.

Nom :

Prénom :

Signature :

Adresse :